

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2025-09-24-008

Séance du 24 septembre 2025

Date de convocation : 18 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 18 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	A	C. GUILLEMOT
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	A	C. DEBARREIX-PAGE
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	F. GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	P	Arrivé à 21h03
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	P		Anne PIRAT	A	G. BARRIQUAND
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	A. FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	A	P. BELAIR
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	L. RAVEROT
Franck GENILLON	P		Anthony RAMBEAU	P	

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-Claude PERON

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 19

Pouvoirs : 7

Quorum : 14

**Objet** : CCAS - Convention de mise à disposition du logement d'urgence entre la commune et le CCAS

**Rapporteur** : Laurence RAVEROT, septième Adjointe

Il est expliqué que la commune a fait le choix de modifier l'emplacement du logement d'urgence. Le logement initialement situé au 143 résidence Montbrevail / 25, rue du Parc – 01120 Montluel, est désormais transféré au 44, rue du Trêve – 01120 Montluel.

Ce logement a vocation à accueillir, à titre temporaire, des personnes dépourvues de solution d'hébergement immédiate, confrontées à une situation d'urgence, dans l'attente d'une orientation vers une solution pérenne. Il peut également être mobilisé au bénéfice de personnes en situation de grande précarité ou occupant un logement indécemment ou insalubre.

Afin d'assurer la continuité de ce dispositif, les membres de l'assemblée sont informés qu'une nouvelle convention de mise à disposition du logement entre la commune et le CCAS doit être soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- De valider la convention de mise à disposition du logement d'urgence sis 44, rue du Trêve – 01120 Montluel, entre la Ville de Montluel et le CCAS annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes s'y rapportant.

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20250924-2025-09-24-008-DE  
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme  
Je certifie que le présent acte  
a été publié ou notifié selon  
les règlements en vigueur

La Maire, Anne FABIANO CONTIGLIANI

Le secrétaire de séance

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture  
001-210102620-20250924-2025-09-24-008-DE  
Date de réception préfecture : 30/09/2025